
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2025-01

Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Loire-Atlantique

.....
ZAC de Gesvrine
12 rue Arago – BP 4309
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex
02 28 09 81 00



ARRETES

Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2025-01	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants de l'administration et du personnel du SDIS au CST	1
A-2025-02	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants au sein du SCT	3
A-2025-03	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants au sein du CCDSPV	5
A-2025-04	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants de l'administration et du personnel aux CAP	7
A-2025-05	26/12/2024	GRAJ	Arrêté de délégations de signatures	10
A-2025-06	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/25 - CT FORMATION pour M. FROGGATT	31
A-2025-07	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/25 - CT FORMATION pour M. BOURRE	32
A-2025-08	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/25 - GIPAFOC - INTELLIGENCE APPRENTIE	33
A-2025-09	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/25 - FORAUCO	34
<p>Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.</p>				



A-2025-01

**Désignation des représentants de l'administration et du personnel
du Service départemental d'incendie et de secours
au comité social territorial**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- Vu** le Code Général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,
Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS44 n°2022-121 en date du 31 mai 2022 portant création du Comité social territorial et fixation du nombre de représentant au sein de cette instance,
Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 8 décembre 2022,
Vu les modifications de l'organigramme du SDIS44, et notamment la nomination du nouveau directeur administratif et financier qui est entré en fonction le 1^{er} janvier 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS **au comité social territorial** :

Titulaires

M. Bernard LEBEAU - Président
Mme Fabienne PADOVANI
M. Thierry DEVILLE
Cgl Stéphane MORIN
Méd-Chef Classe exceptionnelle Michel WEBER
Lcl Frank BLANCHET

Suppléants

M. Bertrand CHOUBRAC
M. Pascal BOLO
M. Rodolphe AMAILLAND
Col David GIRET
M. Olivier FAURE
Lcl Jérôme PETITGAS

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel **au comité social territorial** :

Titulaires

M. Véran HERTEL
Mme Leslie GAILLARD
M. Cyril PEHU
M. Cyril EVEN
M. Christopher BELLEGO
M. Sébastien GABORIT
M. Patrice BONHOMME
M. Pascal BOIVIN

Suppléants

M. Gwenaél QUETEL
M. Erwan RICHARD
M. Thierry VOGNE
Mme Justine DROUET
M. François PINEAU
Mme Françoise THIEBAUD
M. Thomas RELANDEAU
Mme Florence PIZEL

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le **02 JAN, 2025**

Le Président du Conseil d'administration


Michel MÉNARD



A-2025-02

**Désignation des représentants du Service Départemental
d'Incendie et de Secours et des représentants du personnel à la formation spécialisée en
matière de santé, de sécurité et des conditions de travail**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu le Code Général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,
Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS44 n°2022-122 en date du 31 mai 2022 portant création de la Formation Spécialisée au sein du Comité social territorial et fixation du nombre de représentant au sein de cette instance,
Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 8 décembre 2022,
Vu les modifications de l'organigramme du SDIS44, et notamment la nomination du nouveau directeur administratif et financier qui est entré en fonction le 1^{er} janvier 2025.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS **à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail:**

Titulaires

M. Bernard LEBEAU - Président
Mme Karine FOUQUET
M. Laurent TURQUOIS
Cgl Stéphane MORIN
M. Olivier FAURE
Lcl Frank BLANCHET

Suppléants

M. Bertrand CHOUBRAC
Mme Fabienne PADOVANI
M. Hervé COROUGE
Col David GIRET
Lcl Jérôme PETITGAS
Lcl Frédéric PIETERS

ARTICLE 2 : sont désignés en qualité de représentants du personnel **à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail :**

Titulaires

M. Christopher BELLEGO
M. Yannick WALLERAND
M. Cyril EVEN
M. Cyril PEHU
M. Erwan RICHARD
M. Sébastien GABORIT
Mme Françoise THIEBAUD
M. Pascal BOIVIN

Suppléants

Mme Leslie GAILLARD
M. Véran HERTEL
M. Gwenaël QUETEL
M. Thierry VOGNE
Mme Justine DROUET
M. Patrice BONHOMME
M. David LUCIANI
M. Bertrand SANDRAS

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le **02 JAN. 2025**

Le Président du Conseil d'Administration



Michel MÉNARD



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A-2025-03

**Désignation des représentants du Service départemental
d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires
au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires**

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales (partie législative et réglementaire) ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu les résultats de l'élection des membres du CCDSPV organisée le 8 octobre 2020 au SDIS44 ;

Vu l'installation, le 20 juillet 2021, du nouveau Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants du Conseil départemental et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du CCDSPV, et notamment son article 3 précisant que les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité social territorial ;

Vu l'arrêté n°2022-75 du 30 décembre 2022 modifiant la composition du comité social territorial ;

Vu les modifications de l'organigramme du SDIS44, et notamment la nomination du nouveau directeur administratif et financier qui est entré en fonction le 1^{er} janvier 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les représentant de l'administration sont ceux siégeant en comité social territorial :

Titulaires

M. Bernard LEBEAU - Président
Mme Fabienne PADOVANI
M. Thierry DEVILLE
Cgl Stéphane MORIN
Méd-Chef Classe exceptionnelle Michel WEBER
Lcl Frank BLANCHET

Suppléants

M. Bertrand CHOUBRAC
M. Pascal BOLO
M. Rodolphe AMAILLAND
Col David GIRET
M. Olivier FAURE
Lcl Jérôme PETITGAS

ARTICLE 2 : Il est précisé que le nombre des représentants de l'administration étant inférieur à 7 titulaires, le Conseil d'administration a désigné 1 titulaire et 1 suppléant parmi les membres à voix délibérative de ce conseil, à savoir :

Titulaire

Mme Lydia MEIGNEN

Suppléant

Mme Karine FOUQUET

ARTICLE 3 : sont élus en qualité de représentants du personnel au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Titulaires

Mme Jennifer GREMAUD
Mme Anne ROBIN
M. Mickael BERTHO
M. Fabrice COLAS
Mme Peggy LESEAULT
M. Serge LE BOULICAULT
M. Thomas ORDRENNEAU

Suppléants

M. Laurent BARIL

M. Thierry GUILBAUD
M. Sébastien CHARPENTIER
Mme Stéphanie MARQUER

ARTICLE 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle sur Erdre le **02 JAN, 2025**

Le Président du Conseil d'administration



Michel MÉNARD



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A-2025-04

Désignation des représentants de l'administration et du personnel aux commissions administratives paritaires

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu le Code général de la Fonction publique, et notamment les articles L261-2 à L261-7, L262-1 à L262-2 et L262-5 à L262-6,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentativité des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction publique territoriale,

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 8 décembre 2022,

Vu les tirages au sort organisés le 8 décembre 2022 pour les commissions administratives paritaires des Personnels administratifs et techniques de catégorie A et B,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS au sein des commissions administratives paritaires :

Personnels administratifs et techniques - Catégorie A, B et C :

Titulaires

M. Bernard LEBEAU - Président
Mme Sylvie GOSLIN
M. Jérôme ALEMANY
Mme Fabienne PADOVANI

Suppléants

M. Bertrand CHOUBRAC
Mme Nelly SORIN
M. Hervé COROUGE
Mme Myriam BIGEARD

Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie A et B :

Titulaires

M. Bernard LEBEAU - Président
M. le Préfet
Mme Lydia MEIGNEN
Mme Fabienne PADOVANI

Suppléants

M. Hervé COROUGE
M. Bertrand CHOUBRAC
Mme Nelly SORIN
Mme Myriam BIGEARD

Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie C :

Titulaires

M. Bernard LEBEAU - Président
M. Hervé COROUGE
Mme Lydia MEIGNEN
Mme Fabienne PADOVANI
M. Jean-Yves PLOTEAU
Mme Sylvie GOSLIN

Suppléants

M. Bertrand CHOUBRAC
Mme Nelly SORIN
Mme Myriam BIGEARD
Mme Louise PAHUN
M. Fabien GRACIA
M. Erwan BOUVAIS

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel des commissions administratives paritaires :

Personnels administratifs et techniques - Catégorie A :

Titulaires

M. Loïc PLANET
M. Fabrice NIEL
Mme Sandrine HERVY
Mme Dominique OLLIVIER

Suppléants

M. Régis LE GALL
Mme Sophie TOLMER
M. Denis JAHAN
Mme Bouchra KETTANI

Personnels administratifs et techniques - Catégorie B :

Titulaires

Mme Stéphanie HIMBERT
Mme Françoise THIEBAUD
M. Thomas RELANDEAU
M. Philippe RAIMBAUD

Suppléants

Mme Fabienne PAIRAUD
M. Hervé TIEUX
Mme Corinne TURBEAUX
Mme Agnès FOUQUE

Personnels administratifs et techniques - Catégorie C :

Titulaires

M. Patrice BONHOMME
M. Luc PAUL
M. David LUCIANI
Mme Aude RICHARD

Suppléants

Mme Mireille PLUMEJEAU
M. Didier GREAU
M. Amaury DEPAEPE
Mme Sandra GARCIA

Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie A :

Titulaires

M. Thierry ROLLAND
M. Yves GUENEGAN
M. Pascal BOIVIN
Mme Florence PIZEL

Suppléants

M. Dany JAULIN
M. Erwan POULIQUEN
M. Jérôme LANGLOIS
M. Yann WINCKEL

Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie B :

Titulaires

M. Erwan THIBAUT
M. Aurélien LAVOULT
M. Bertrand SANDRAS
M. Patrick LELONG

Suppléants

M. Serge CALCAGNO
M. Lionel LAVOQUER
M. Julien FAUCHART
Mme Anne-Sophie GREGOIRE

Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie C :

Titulaires

M. Jonathan GAZEAU
M. Luis DIAS
M. Michel BUISSON
M. Johnny MONNIER
M. Bertrand BOURDILLEL
M. Jean-Claude PAGEOT

Suppléants

M. François PINEAU
M. Olivier GUIHENEUF
M. Rémi LEGUY
M. Antoine LUCAS
Mme Aurélia DAKHROU QUANTIN
M. Véran HERTEL

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le **02 JAN. 2025**

Le Président du Conseil d'Administration


Michel MÉNARD



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Arrêté A-2025-05

Arrêté portant délégations de signature

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L. 1424-30 et L. 1424-33,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Michel MENARD en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 1^{er} juillet 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 20 juillet 2021 portant délégation d'attributions au Président,

VU les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique portant modifications de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique,

VU le tableau des emplois,

VU l'arrêté n° A-2024-01 du 5 février 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°1 A-2024-16 du 1^{er} mars 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°2 A-2024-23 du 3 mai 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°3 A-2024-37 du 1^{er} septembre 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°4 A-2024-47 du 14 octobre 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°5 A-2024-54 du 9 décembre 2024 portant délégations de signature,

CONSIDERANT que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

SECTION I : Direction Générale

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée au Contrôleur général Stéphane MORIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, à l'effet de signer tous actes, documents, arrêtés, conventions, décisions et correspondances administratives, tous documents relatifs à la préparation, la

passation, l'exécution, le règlement et la modification de tout marché public et accord-cadre conclu à l'issue d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 1° et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et dont le montant est inférieur à 90 000 € hors taxes, toutes pièces comptables, entrant dans le champ d'application de l'article L. 1424-30 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales, à l'exclusion des délibérations, des arrêtés portant recrutement ou avancement de grade pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et les personnels administratifs et techniques de catégorie A, des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers professionnels dans les emplois de chef de groupement et assimilé, ainsi que dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours et des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers volontaires dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours.

ARTICLE 1 bis :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée, sans restriction par le Colonel David GIRET, Directeur Départemental Adjoint.

ARTICLE 2 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par Monsieur Olivier FAURE Directeur Administratif et Financier, Directeur des Moyens Fonctionnels.

ARTICLE 3 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Jérôme PETITGAS, Chef d'Etat-Major, Directeur des Moyens Opérationnels.

ARTICLE 4 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Frank BLANCHET, Directeur des Ressources Humaines.

SECTION II : Groupements fonctionnels et territoriaux

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Chefs de Groupements Territoriaux, Adjointes aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Adjointes aux Chefs de Groupements Territoriaux, Chefs de Service, adjointes aux chefs de service, chefs de bureau, chefs de cellule, Chefs de Mission de Groupements Fonctionnels et de Groupements Territoriaux, ainsi qu'aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours, dans les conditions énoncées aux articles 6 à 18 ci-après.

ARTICLE 6 :

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est limitée aux attributions correspondant aux fonctions des Officiers de Sapeurs-Pompiers et autres fonctionnaires territoriaux concernés au sens de l'organigramme du SDIS, conformément aux dispositions de l'article 18 ci-après, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux fonctions des officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours.

ARTICLE 7 :

La délégation énoncée à l'article 5 est donnée pour l'ensemble des délégataires visés à l'article 18 ci-après en vue de signer :

- les visas des certificats de paiement et de toutes pièces nécessaires à l'élaboration des mandats proposés à la signature de l'ordonnateur,
- les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine mobilier ou immobilier dont ils ont la responsabilité,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par leur hiérarchie,

- sur instruction du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ou du Directeur Départemental Adjoint, ou du Chef d'Etat-Major, ou de la Directrice Administrative et Financière, ou du Directeur des Ressources Humaines, les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 8 :

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée au Capitaine Cédric CROTTE, Chef du Bureau Analyse des Données Opérationnelles et Précontentieux, officier au Groupement Opérations, en vue de signer :

- Les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
 - Les dépôts de plaintes visant le cas échéant des faits de communication ou de divulgation d'une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours ;
 - Les comptes rendus d'intervention soumis au droit d'accès prévu par les articles L. 311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 1 du présent arrêté exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine immobilier et mobilier dont ils ont la responsabilité.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux chefs de centre d'incendie et de secours en vue de signer les conventions d'utilisation de sites de manœuvre ponctuelle pour les manœuvres de la garde dans un établissement extérieur, ainsi que les conventions des séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves de classe de 3^{ème} dans leur CIS.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 2 du présent arrêté et amenés à exercer les fonctions de chef de colonne dans le cadre de la chaîne de commandement des opérations de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée au chef du groupement Support Ecole en vue de signer les conventions conclues avec les communes et EPCI pour l'utilisation gratuite de leurs piscines et autres équipements sportifs pour l'entraînement physique des sapeurs-pompiers.
- Délégation de signature est en outre accordée au Responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la veille numérique (Monsieur Nicolas NOEL), au Chef du groupement solutions numériques (Lieutenant-colonel Christophe POIRIER) et à son adjoint (Monsieur Denis JAHAN), en vue de signer les dépôts de plainte pour atteinte à un système de traitement automatisé de données mentionnée aux articles 323-1 à 323-3-1 du Code pénal.
- Délégation de signature est donnée au Commandant Vincent LE LANNIC, chef du service des équipes spécialisées, à l'effet de signer les actes suivants :
- Ordres de mission des personnels des équipes spécialisées ;
 - Ordres préparatoires de stages des équipes spécialisées ;
 - Engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite des crédits alloués au Groupement du Soutien Technique et Logistique et au Service formation de la DRH pour les équipes spécialisées ;
 - Documents relatifs aux astreintes du personnel des équipes spécialisées ;
 - Listes d'appel et d'émargement des stagiaires FMA équipe Cyno à indemniser ;
 - Courriers aux responsables de piscines publiques pour des demandes d'accès en vue de la préparation au recyclage BNSSA des personnels concernés des équipes spécialisées ;
 - Courriers aux personnels sapeurs-pompiers des équipes spécialisées, relatifs aux à l'arrêt de spécialité ou à l'intégration dans la spécialité ;
 - Courriers de demande d'autorisation d'utilisation de sites de manœuvre.
 - Conventions relative à l'utilisation ponctuelle de sites de manœuvre pour les manœuvres/exercices des équipes spécialisées.

- Délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux chefs de groupements territoriaux en vue de signer les conventions d'utilisation de locaux et installations dans les CIS par des associations sportives de sapeurs-pompiers et des unités de police et gendarmerie.

ARTICLE 9 :

En outre, dans les limites fixées aux articles 5 et 6 ci-dessus, les Chefs de Groupements Fonctionnels et Territoriaux reçoivent délégation pour signer :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par leur hiérarchie,
- les ordres de mission temporaires dans le département et les certifications des frais de déplacement associés concernant le personnel placé sous leur autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous leur autorité.

ARTICLE 10 :

En outre, les Chefs de Groupements Fonctionnels reçoivent délégation pour signer :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15.000 € HT,
- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.
- pour les engagements juridique et comptable de dépenses relatifs aux marchés de téléphonie et de réseaux, ce seuil est porté à 50.000 € HT, la délégation de signature étant attribuée au Chef du Groupement des Solutions Numériques.

En outre, le Chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique et son Adjoint reçoivent délégation pour signer les constats amiables d'accident automobile impliquant un véhicule terrestre à moteur du SDIS.

En outre, les chefs de groupements territoriaux reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget pour leurs groupements respectifs ainsi que les courriers adressés aux maires des communes et présidents des EPCI compétents en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) et relatifs à la transmission des comptes rendus des reconnaissances opérationnelles des points d'eau d'incendie.

En outre, les chefs de groupement de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 11 :

Outre les délégations mentionnées aux articles 7 à 10, reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions :

- le Chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique,
- le Chef du Groupement Bâtiments et Infrastructures,
- le Chef du Groupement des Solutions Numériques,

afin de signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.

Le chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année/heure)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année/heure)* » ;
- Mandats de vente au commissaire-priseur dans le cadre de ventes aux enchères publiques (*étendu aux autres biens mobiliers*).

ARTICLE 12 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Groupement, ou de vacance de l'emploi afférent, même délégation que celle mentionnée aux articles 9 à 11 est donnée au Chef de Groupement Adjoint.

ARTICLE 13 :

Délégation de signature est donnée à Madame Céline FICHET, Directrice Déléguée à la Communication et aux Relations Institutionnelles, et au Capitaine Stephen GRASSET, chef du bureau des actions citoyennes dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

Délégation de signature est donnée au Capitaine Stephen GRASSET pour signer les attestations de stage pour formation des engagés du service civique ainsi que les contrats d'engagement en mission d'intérêt général (MIG) du service national universel (SNU).

Délégation de signature est donnée au 5 Chef du Bureau du Volontariat, pour la signature :

- des courriers et attestations relatives à la mise en œuvre du dispositif de mécénat au profit des employeurs privés au titre de la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit du SDIS.
- des attestations de formation délivrées à l'issue des journées d'incorporation des SPV

ARTICLE 14 :

Outre la délégation consentie à l'article 7, les chefs des services du Groupement des Solutions Numériques :

- Administration et Pilotage,
- Infrastructure,
- Applications et usages numériques,

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

ARTICLE 15 :

Outre la délégation consentie à l'article 7, les chefs des services du Groupement du Soutien Technique et Logistique :

- Administration et Finances,
- Véhicules,
- Chaîne Logistique,
- Matériel et Habillement,

Reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7 500 € HT par engagement,

Reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

Le chef du Service Véhicules du Groupement du Soutien Technique et Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année/heure)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année/heure)* »

ARTICLE 16 :

En outre, les chefs de groupements et de services de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 17 :

Outre la délégation consentie à l'article 7, Madame Sylvie EVEN, Cheffe du Service Gestion du Patrimoine du Groupement Bâtiment et Infrastructures, reçoit délégation, dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement, et en section d'investissement, dans la limite de 3.000 € HT par engagement.

ARTICLE 17 bis :

Monsieur Sébastien CASTAGNE, chef du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, Monsieur Christophe JOLY, chef de cuisine au sein du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, ainsi que Monsieur Patrick COQUEREAU, Chef de cellule opérations multi-sites au sein du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables relatifs à la commande de denrées alimentaires, dans la limite de 3 000 € TTC par engagement.

ARTICLE 18 :

Pour l'application des articles 5 à 17 bis ci-dessus, sont délégataires, les Officiers de Sapeurs-Pompiers, autres fonctionnaires territoriaux et agents publics suivants :

A) CHEFS DE GROUPEMENT ET CHEFS DE GROUPEMENT ADJOINTS :

18.0. DIRECTION GENERALE

Chef du Groupement Pilotage et Synergie	✓ poste vacant
Directrice Déléguée à la Communication et aux Relations Institutionnelles	✓ Madame Céline FICHET

18.1. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :

Chef du Groupement Ressources Administratives et Juridiques	✓ Monsieur Philippe SIMON-LE GUERN
Chef du Groupement Finances	✓ Monsieur Pascal BLUTEAU
Chef du Groupement Bâtiments & Infrastructures	✓ Lieutenant-colonel Christophe MAHE
Chef du Groupement des Solutions Numériques	✓ Lieutenant-colonel Christophe POIRIER
Adjoint au Chef du Groupement des Solutions Numériques	✓ Monsieur Denis JAHAN

18.2. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :

Chef du Groupement Opérations	✓ Lieutenant-colonel Lionel AREN
Adjoint au Chef du Groupement Opérations et chef du service performance opérationnelle	✓ Commandant David REGNOUF
Chef du Groupement Prévention	✓ Lieutenant-Colonel Stephen DABAS

Adjoint au chef de groupement Prévention

✓ Commandant Christophe BÉRINGUIER

Chef du Groupement du soutien technique et Logistique

✓ Lieutenant-colonel Pierre-Yves GUENEGO

Adjoint au Chef du Groupement du soutien technique et
logistique - Chef du service équipement du sapeur-pompier

✓ Commandant Hugo BOSSIS

18.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Chef du Groupement Gestion des Emplois et Parcours
Professionnels

✓ Lieutenant-colonel Frédéric PIETERS

Adjoint au chef du Groupement Gestion des Emplois et
Parcours Professionnels

✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE

Chef du Groupement Administration du Personnel

✓ Madame Marine MOUGIN-AVRIL

Chef du Groupement Support Ecole

✓ Lieutenant-colonel Sébastien LACOSTE

Adjoint au Chef du Groupement Support Ecole

✓ Commandant Jean-Christophe CHEVALIER

18.4. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :

Chef du Groupement SUD

✓ Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU

Adjoint au Chef du Groupement SUD

✓ Commandant Fabrice RYCKEWAERT

Chef du Groupement OUEST

✓ Lieutenant-colonel Fredy JAULIN

Adjoint au Chef du Groupement OUEST

✓ Commandant Yvan BUAUD

Chef du Groupement NORD

✓ Lieutenant-colonel Pascal MARIGIL

Adjoint au Chef du Groupement NORD

✓ Commandant Jean-Noël THOMAZEAU

**B) CHEFS DE SERVICE - CHEFS DE BUREAU – CHEFS DE CELLULE DE GROUPEMENTS FONCTIONNELS
ET TERRITORIAUX :**

18.5. DIRECTION GENERALE :

Bureau des Actions Citoyennes

Chef du Bureau Actions Citoyennes

✓ Capitaine Stephen GRASSET

Bureau du Volontariat

Chef du Bureau Volontariat

✓ **Poste vacant**

Bureau Sûreté

Responsable de la sécurité des systèmes d'information et veille
numérique

✓ Monsieur Nicolas NOEL

Groupement Pilotage et Synergie

Chef du Service Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

✓ Madame Marie-Laure JEHANNO

Responsable de la Mission Qualité de Vie au Travail

✓ Madame Sophie TOLMER

18.6. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :

Groupement Ressources Administratives et Juridiques

Chef du Service Juridique et Assurances	✓ Madame Gwenaëlle PERICO
Chef du Service Moyens Généraux	✓ Monsieur Sébastien CASTAGNE
Chef du Service Marchés Publics	✓ Monsieur Vincent RAUTURIER
Chef de cellule opérations multi-sites	✓ Monsieur Patrick COQUEREAU
Chef de cuisine	✓ Monsieur Christophe JOLY

Groupement Finances

Chef du Service Exécution Budgétaire	✓ Monsieur Julien LEBRAS
Chef du Service Elaboration Budgétaire et Système d'Information Finances	✓ Madame Françoise GAILLARD
Chef du Service Ressources Financières et Contrôle de gestion	✓ Madame Isabelle GAZENGEL

Groupement Bâtiments et Infrastructures

Chef du Service Gestion du patrimoine et adjointe au chef de groupement	✓ Madame Sylvie EVEN
Chef du service administration, finances et marchés publics	✓ Monsieur Romuald RAISON

Groupement des Solutions Numériques

Chef du Service Administration et Pilotage	✓ Madame Dominique OLLIVIER
Chef du Service Infrastructure	✓ Monsieur Loïc PLANET
Chef du Service Applications et Usages Numériques	✓ Monsieur Denis JAHAN
Chef du Service assistance utilisateurs	✓ Monsieur Franck GADDI

18.7. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :

Service des équipes spécialisées

Chef du service des équipes spécialisées	✓ Commandant Vincent LE LANNIC
------------------------------------------	--------------------------------

Groupement Opérations

Chef du Service CTA/CODIS	✓ Commandant Pierre GOZDEK
Adjoint au chef du CTA – CODIS et Chef du bureau ressources humaines et formation	✓ Capitaine Benoît GARAUD
Chef du Service Préparation Opérationnelle	✓ Commandant Franck DELAMARRE
Chef du bureau de la planification	✓ Capitaine Sébastien GOUBAUD

- ✓ Capitaine Benoit HUGUET
- ✓ Madame Anne CARREZ
- ✓ Madame Nadia EMERIAU

Groupement Prévention

- ✓ Commandant Christophe BERINGUIER
- ✓ Poste vacant
- ✓ Capitaine Thierry CHAUVIN
- ✓ Commandant Florence PIZEL

Groupement soutien technique et logistique

- ✓ Madame Laurence BOSSARD
- ✓ Commandant Alexis LHERMET
- ✓ Commandant Hugo BOSSIS
- ✓ Monsieur Fabrice NIEL

18.8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE
- ✓ Madame Virginie FLEURANCE
- ✓ Commandant Léo PASQUEREAU
- ✓ Madame Marie-Pierre GEVAUDAN
- ✓ Monsieur Olivier DUPOND
- ✓ Madame Flore MOREAU
- ✓ Madame Cécile GUILLEMAND
- ✓ Madame Rachel LE MEN
- ✓ Commandant Jean-Christophe CHEVALIER
- ✓ Commandant Erwan POULIQUEN

18.9. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :

Groupement SUD

- ✓ Commandant Jean-Baptiste FLOCH

Chef du Bureau Technique

✓ Capitaine Sandrine BOUCARD

Chef du Bureau Ressources Humaines

✓ Capitaine Alexandre CORBE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Gouzé

✓ Commandant Daniel LANNOU

Adjoint au Chef du CIS de Nantes Gouzé

✓ Capitaine Erwan THIBAUT

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Rezé

✓ Commandant Nicolas LERAY

Adjoint au Chef du CIS de Rezé

✓ Capitaine Adrien LORGEUX

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Nord

✓ Commandant Michaël GUET

Adjoint au Chef du CIS de Nantes Nord

✓ Capitaine Aurélien FANEL

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Herblain

✓ Commandant Pascal BOIVIN

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vertou

✓ Capitaine Alexandre MALLARD

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carquefou

✓ Capitaine Thomas LE SOMMER

Adjoint au Chef du CIS de Carquefou

✓ Lieutenant h.c Marc GAZILLE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bouguenais

✓ Lieutenant h.c David DEROCHE

Adjoint au Chef du CIS de Bouguenais

✓ Lieutenant 1^{ère} cl. William JAQUET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Clisson

✓ Lieutenant h.c Ronan VINAY

Adjoint au Chef du CIS de Clisson

✓ Lieutenant 1^{ère} cl. Thomas BODINEAU

Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Loroux-Bottereau

✓ Lieutenant 2^e cl. Frédéric HERVE

Groupement OUEST

Chef du Service Opérations

✓ Commandant Yves GUENNEGAN

Chef du Bureau Technique

✓ Capitaine Jérôme LANGLOIS

Chef du Bureau Ressources Humaines

✓ Capitaine Christophe GARNIER

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Nazaire

✓ Commandant Tony DELAPRE

Adjoint au Chef du CIS de Saint-Nazaire

✓ Capitaine Jérémie BLIN

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Baule-Guérande

✓ Capitaine Laurent ALLAIN

Adjoint au Chef du CIS La Baule-Guérande

✓ Lieutenant 1^{ère} cl. Olivier DECEVRE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornichet

✓ Lieutenant h.c Christophe FERRAND

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Savenay

✓ Lieutenant 2^e cl. Samuel HASPOT

Adjoint au Chef du CIS de Savenay

✓ Lieutenant 2^e cl. Sylvain DOGUET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pontchâteau	✓ Lieutenant 1 ^{ère} cl. Philippe LAVARENNE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornic	✓ Lieutenant Rémi LAVOQUER
Adjoint au Chef du CIS de Pornic	✓ Lieutenant h.c Jean-Claude CHINELLATO
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de St Brévin les Pins	✓ Capitaine Pierre BAUMLIN
Adjoint au Chef du CIS de St Brévin les Pins	✓ Lieutenant h.c Fabien JAUTROU

Groupement NORD

Chef du Bureau Opérations	✓ Lieutenant h.c Yohann PERROT
Chef du Bureau de la planification	✓ Capitaine Sébastien GOUBAUD
Chef du Bureau Technique	✓ Lieutenant h.c Arnaud GENTIL
Chef du Bureau Ressources Humaines	✓ Capitaine Yann WINCKEL
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant	✓ Capitaine Eztitxu ESPONDE
Adjoint au Chef du CIS de Châteaubriant	✓ Poste vacant
Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Ancenis	✓ Lieutenant h.c Anne-Sophie GREGOIRE
Adjoint au Chef du CIS d'Ancenis	✓ Poste vacant

SECTION III : Service de Santé et de Secours Médical

ARTICLE 19 :

Délégation est donnée au Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe exceptionnelle, Médecin-Chef Départemental et Directeur du Service de Santé et de Secours Médical, Monsieur Michel WEBER afin de signer, dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,
- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les convocations à la Commission Médicale Consultative,
- les procès-verbaux des réunions de cette Commission,
- les décisions se rapportant à la mise en œuvre des conclusions de cette Commission,
- les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,

- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous son autorité,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service.
- les conventions pour l'accueil de stagiaires non rémunérés

ARTICLE 20 :

Même délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement du Médecin-Chef Départemental, au Médecin-Chef Départemental Adjoint (**poste vacant**).

ARTICLE 21 :

Délégation est donnée à Madame Sophie KERAEL, Cheffe du service administration finances - démarche qualité, afin de signer, dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

ARTICLE 22 :

Délégation est donnée à la Pharmacienne de sapeur-pompier professionnel de classe exceptionnelle : Madame Géraldine GUERIN, Pharmacienne-cheffe afin de signer, tout document relatif à ses compétences et dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- Tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 000 € HT, l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par sa hiérarchie,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par sa hiérarchie,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents,
- les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,

Article 22 bis :

Délégation est donnée à la Pharmacienne de sapeur-pompier professionnel Hors-classe : Madame Véronique DE LA TRIBOUILLE, Pharmacienne gérante, afin de signer, tout document relatif à ses compétences et dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par sa hiérarchie,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par sa hiérarchie,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service,
- l'engagement juridique et comptable des dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement

ARTICLE 23 :

Le présent arrêté entrera en vigueur dès qu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

A cette date, l'arrêté A-2023-02 ainsi que les arrêtés ultérieurs l'ayant modifié seront abrogés.

ARTICLE 24 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre,



Michel MENARD
Président du conseil d'administration
26 déc. 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

A-2025-05

**Annexe n° 1 p 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
 exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

Groupement	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
NORD	ABBARETZ	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	AIGREFEUILLE S/MAINE	Capitaine Cédric MOREAU
OUEST	ASSERAC	Lieutenant Alan LE CARFF
NORD	BLAIN	Capitaine Mathieu CABELGUEN
SUD	BOUAYE	Lieutenant Bruno HAMELIN
SUD	BOUGUENAI	Lieutenant Anthony RENAUD
OUEST	BOURGNEUF EN RETZ	Lieutenant Philippe SACHOT
SUD	BOUSSAY	Lieutenant Pascal RICHARD
NORD	BOUVRON	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	BRAINS	Lieutenant Frédéric CHAUVET
OUEST	CAMPBON	Lieutenant Sylvain BONNAUDET
SUD	CHATEAU-THEBAUD	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
SUD	CLISSON	Lieutenant Freddy PELLERIN
NORD	CONQUEREUIL	Lieutenant Patrice GROLLIER
SUD	COUERON	Lieutenant Kenny DIVARD
NORD	DERVAL	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	DONGES	Capitaine Fabrice DROLLON
NORD	FAY DE BRETAGNE	Lieutenant Nicolas LECOURT
NORD	FEGREAC	Lieutenant Sylvain GUIHO
NORD	GUEMENE PENFAO	Lieutenant Jonathan GIRARD
OUEST	GUENROUET	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	HERBIGNAC	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	HERIC	Capitaine Marc JULIENNE
SUD	INDRE	Lieutenant Fabien AUDAIRE
NORD	JOUE S/ERDRE	Lieutenante Peggy LESEAUT
OUEST	LA BERNERIE EN RETZ	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	LA CHAPELLE BASSE MER	Adjudant-chef Nicolas TERRIEN
OUEST	LA CHAPELLE DES MARAIS	Capitaine Didier PERRAUD
SUD	LA CHOLTIERE	Lieutenant Didier BONIN
SUD	LA MONTAGNE	Capitaine Gilles TOUMANIANTZ
SUD	LA PLANCHE	Lieutenant Stéphane MORIN
OUEST	LA TURBALLE	Lieutenant Bernard CADIET
OUEST	LE CROISIC	Lieutenant Geoffrey BENIGUE
SUD	LE PALLET	Lieutenant Philippe FONTENEAU
SUD	LE PELLERIN	Lieutenant Steeve VAILLANT
OUEST	LE POULIGUEN	Capitaine Yoann LAMBALLAIS
SUD	LEGE	Adjudant Anthony GOUPILLEAU
NORD	LES TOUCHES	Lieutenant Frédéric GARAUD
NORD	LIGNE	Lieutenant Dimitri MILLET
SUD	MACHECOUL ST MEME	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	MESANGER	Adjudant-chef Christian GUILLON

**Annexe n° 1 p 2- Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

Groupe ment	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
OUEST	MESQUER (DU MES)	Capitaine Fabrice LEVAZEUX
OUEST	MISSILLAC	Capitaine Olivier GICQUIAUD
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Thierry BLIVET
NORD	NORT S/ERDRE	Adjudant-chef Nicolas GAUTREAU
NORD	NOZAY	Lieutenant Didier BOUVIER
OUEST	PAIMBOEUF	Capitaine Cyrille LORMEAU
NORD	PETIT MARS	Lieutenant Pierrick MOISDON
OUEST	PORNICHET	Lieutenant Thierry LAINE
OUEST	PREFAILLES	Adjudant-chef Nicolas VERGER
NORD	RIAILLE	Lieutenant Jérôme NIEL
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Lieutenant Yoann MAHE
SUD	ST COLOMBAN	Adjudant-chef Hervé HONORE
OUEST	ST ETIENNE DE MONTLUC	Lieutenant Régis BOURBIGOT
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Lieutenant Yohann BRIAND
OUEST	ST JOACHIM	Capitaine Laurent MOREAU
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Lieutenant Laurent CALVEZ
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS
OUEST	ST LYPHARD	Lieutenant Marc ROUSSEAU
NORD	ST MARS LA JAILLE	Lieutenant Mickael LETORT
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Lieutenant Sébastien CHARPENTIER
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant-chef Maxime LANDAIS
SUD	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Capitaine Laurent TENAUD
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Denis SALAUD
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant Morgan JULIENNE
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	VARADES	Capitaine Thierry ROBERT
NORD	VAY	Lieutenante Mélanie HARDY
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Franck MARTIN
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant Fabrice OLIVEROS

Annexe n° 2 -Liste des Chefs de Colonne

GRADE	NOM	PRENOM	POSITION	AFFECTATION OPERATIONNELLE
Cne	ALLAIN	Laurent	SPP	CIS La Baule Guérande
Cne	BAUMLIN	Pierre	SPP	CIS St Brévin
Cdt	BOIVIN	Pascal	SPP	CIS St Herblain
Cne	BOUCARD	Sandrine	SPP	Gpt Sud
Cdt	BUAUD	Yvan	SPP	Gpt Ouest
Cne	CHAUVIN	Thierry	SPP	Gpt Prévention Gpt Ouest
Cne	CORBE	Alexandre	SPP	Gpt Sud
Cdt	DELAPRE	Tony	SPP	CIS St Nazaire
Cne	ESPONDE	Eztitxu	SPP	CIS Châteaubriant
Cdt	FLOCH	Jean-Baptiste	SPP	Gpt Sud
Cne	GARNIER	Christophe	SPP	Gpt Ouest
Cdt	GUENEGAN	Yves	SPP	Gpt Ouest
Cdt	GUET	Mickaël	SPP	Cis Nantes Nord
Cne	HENNEQUIN	Philippe	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cne	JUNOT	Jérôme	SPP	Gpt Prévention
Cne	LANGLOIS	Jérôme	SPP	Gpt Ouest
Cdt	LANNOU	Daniel	SPP	CIS Gouzé
Cne	LEBRETON	Mickaël	SPP	Gpt Pilotage et Synergie
Cdt	LE LANNIC	Vincent	SPP	Equipes spécialisées
Cne	LE SOMMER	Thomas	SPP	CIS Carquefou
Cdt	LERAY	Nicolas	SPP	CIS Rezé
Cdt	LHERMET	Alexis	SPP	Gpt du Soutien Technique et Logistique
Cne	MALLARD	Alexandre	SPP	Gpt Sud
Cne	MOUGIN	Arnaud	SPP	Gpt Ouest
Cdt	PASQUEREAU	Léo	SPP	GPEC
Cdt	PIZEL	Florence	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cdt	POULIQUEN	Erwan	SPP	Gpt Support Ecole
Cne	ROLLAND	Thierry	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cdt	RYCKEWAERT	Fabrice	SPP	Gpt Sud
Cdt	THOMAZEAU	Jean-Noël	SPP	Gpt Nord
Cne	WINCKEL	Yann	SPP	Gpt Nord

Annexe n° 3 – Liste des délégations de signature accordées
 pour les documents relatifs à la gestion du personnel

1 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS GROUPEMENTS ET SERVICES		
Ordre de missions temporaire dans le département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Ordre de mission temporaire hors département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Note de service à portée interne au groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Marché / Bon de commande/Devis / offre d'emplois (section fonctionnement) dans la limite < 15,000 € HT	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Pièce justificative nécessaire à l'émission et à la rédaction des titres de recettes	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
SERVICE INSTANCES CONSULTATIVES		
Toutes correspondances en lien avec la tenue des séances (transmission ODJ, dossiers...)	Chef de service	DRH

2 – GROUPEMENT ADMINISTRATION DU PERSONNEL

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS SERVICES GAP		
Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel), dont : <ul style="list-style-type: none"> - Demande du complément de libre choix d'activité (prestation d'accueil du jeune enfant – imprimé CAF) (SPP/PATS) ; - Etat détaillé de services accomplis relatif aux éléments de carrière de l'agent (concours...) (SPP/PATS) ; - Etat de services relatif à l'engagement de SPV (SPV) ; - Attestation paie et carrière (SPP/PATS) ; - Validation CNRACL (services accomplis auprès d'une collectivité antérieure) (SPP/PATS) ; - Demande d'expertise médicale et lettre d'infos à l'agent (information d'ouverture de congé longue maladie) (SPP/PATS) ; - Demande de liquidation de pension normale CNRACL et prestation RAFP) (SPP/PATS) ; 	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<ul style="list-style-type: none"> - Transmission dossier ATI à la CNRACL et Retraite (SPP/PATS) ; - Courriers divers suite accident en service commandé (CPAM, assureur, médecin, expert, agent) (SPV) ; - Attestations de paiement des indemnités (SPV) ; - Fiche de renseignement RISP (IPP suite accident en service commandé) (SPV) ; - Demande d'inscription d'un dossier d'accident en service commandé à la commission de réforme (SPV) ; - Ordre de reversement – certificat administratif - Listing SPV actifs envoyé à la trésorerie - Tout courrier concernant les prestations de fin de service des SPV (sortie en capital, demande de réversion, listing SPV, attestation de service...) - Demande de médaille (SPP/PATS) 		
<p>Attestations, certificats et courriers (avec arbitrage décisionnel), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire (SPP/PATS) ; - Réponse négative à une demande de temps partiel (SPP/PATS) ; - Mise en demeure avant résiliation d'office (SPV) ; - Attestation d'autorisation d'exercer un engagement saisonnier hors département SPV) - Courrier refus REE quinquennal et attribution médailles SPV - Courrier refus engagement au candidat SPV suite avis CCDSPV 	<p>Chef de groupement</p>	<p>DRH</p>
SERVICE SPP/PATS		
<p>Arrêtés de titularisation et contrats de recrutement hors catégorie A</p>	<p><u>Catégories B et C</u> Chef de groupement</p>	<p><u>Catégories B et C</u> DRH</p>
<p>Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition ; - Position de détachement ; - Mise en disponibilité ; - Congés bonifiés ; - Imputabilité ou non imputabilité au service des accidents ; - Attribution ou suppression NBI. 	<p>Chef de groupement</p>	<p>DRH</p>
SERVICE SPP/PATS (suite)		
<p>Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement ; - Temps partiel : de droit signature cheffe de service/TPSA : cheffe de gpt; - Mise en congé parental, maladie, grossesse, pathologie ; - Demi-traitement ; - Réintégration /reconstitution de carrière ; <p>Avancement d'échelon.</p>	<p>Chef de service</p>	<p>Chef de groupement</p>

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
Arrêtés d'affectation SPP officiers (catégories A et B)	Chef de groupement	DRH
Arrêtés d'appellation « sergent-chef », « adjudant-chef »	Chef de service	Chef de groupement
Courrier d'ouverture des droits MNT	Chef de service	Chef de groupement
SERVICE GESTION SPV ET INDEMNISATION		
<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté d'appellation de sapeur de 1^{ère} classe, caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef ; - Arrêté de mutation interne et de double appartenance ; - Arrêté de suspension d'engagement ; - Arrêté de mutation interne et double appartenance - Arrêté réengagement quinquennal - Arrêté de maintien en activité au-delà de 60 ans 	Chef de service	Chef de groupement
<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté d'avancement grade non officier - Arrêté de nomination en qualité d'adjoint au chef de centre et de cessation de fonctions d'adjoint chef de centre (hors officier) ; - Arrêté d'imputabilité ou non-imputabilité au service des accidents en service commandé - Arrêté de cessation, résiliation (y compris d'office) et non réengagement quinquennal. 	Chef de groupement	DRH ou DDA ou DDSIS
Courrier au candidat de refus d'engagement	Chef de groupement	DRH

3 – GROUPEMENT GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SYSTEME D'INFORMATION		
Conventions de mise à disposition de formateurs Conventions de subrogation formation pour les stages hors département	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Tous documents relatifs aux stages de formation des personnels (de la convocation aux attestations de stage) et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin inscription formation (CNFPT, CPF, prestataire, fiche zonale) ; - Attestations de présence hors GSE, GT et SPE ; - Courrier à l'attention des agents du SDIS relatif à l'accès et aux modalités de mise en œuvre des formations : <ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux demandes de CPF hors catalogue ; • Réponse aux demandes de « Formation personnelle » (congrés VAE, CFP, Bilan compétence, CPF, suite CoFP) ; • Visa aux demandes de CPF au catalogue. 	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SYSTEME D'INFORMATION (suite)		
Attestations liées à la facturation	Chef de groupement ou adjoint	DRH

<u>Dispense de formation</u> - Courrier de recevabilité après passage en commission de dispense, - Courrier de reconnaissance directe des attestations de formation, titres et diplômes, par le service formation, selon le tableau d'équivalence directe, arrêté en commission de dispense.	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
SERVICE RECRUTEMENTS, EMPLOIS ET COMPETENCES		
Réponse d'attente à demande d'avancement suite réussite à concours	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Courrier de recrutement favorable hors catégorie A	<u>Catégorie B et C</u> Chef de groupement ou adjoint	<u>Catégorie B et C</u> DRH
<u>Saisonniers</u> - Courrier de recrutement favorable - Réponse négative (attente/désistement)	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<u>Mobilité interne : Courriers d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C</u>		
- avis favorable	Chef de groupement ou adjoint	DRH
- mise en attente d'un recrutement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
- suite à un désistement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Courrier d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C suite à une réorganisation de service	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<u>Réponses négatives</u>		
- négative externe et spontanée	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
- négative interne	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<u>Engagés de service civique :</u> - contrat - attestation de fin de contrat - courrier de fin de mission anticipée	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou DRH
Convention d'accueil des stagiaires (toutes les durées)	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Tous les documents relatifs à la procédure d'accueil des apprentis	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Convention d'immersion professionnelle et d'observation des agents du SDIS sur l'extérieur	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Attestation d'emplois et/ou de fonctions	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Note de diffusion liée à la publication des postes ouverts dans le cadre de la procédure de mobilité des SPP	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Accusé réception des candidatures	Chef de service ou adjoint	/
Convention de mise à disposition du Centre de Gestion	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Tous les documents relatifs à la procédure de l'entretien professionnel	Chef de groupement ou adjoint	DRH

4 – GROUPEMENT SUPPORT ECOLE

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS SERVICES GSE		
Tous documents relatifs aux stages de formation organisés par le GSE (convocations, attestations présence, courriers...)	Chef de service	Chef de groupement
Compte-rendu des commissions de dispense	Chef de service	Chef de groupement



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2025-06 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/2025

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

*- **Monsieur Ritchard FROGGATT**, Chef du service de sécurité incendie de l'Espace Loisirs Atlantis à SAINT-HERBLAIN.*

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 17 janvier 2025 à 8h00, l'Espace Loisirs Atlantis à SAINT-HERBLAIN.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 08 JAN. 2025

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET

Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/2025

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Ronan BOURRE, Chef du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 17 janvier 2025 à 8h00, à l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 8 JAN. 2025

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET

Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/2025

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 19 février 2020 portant l'agrément de l'organisme GIPAFOC - INTELLIGENCE APPRENTIE pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur LEDUC Pierre-Emmanuel, SSIAP3, Responsable d'exploitation de la société TORANN FRANCE.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 24 janvier 2025 à 8h00, dans les locaux d'INTELLIGENCE APPRENTIE.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 8 JAN 2025

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET

Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/2025

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2021 portant l'agrément de l'organisme FORAUCO pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Jean-Louis CARNEC, Chef adjoint du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 24 janvier 2025 à 8h00, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CHU de NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 8 JAN. 2025

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET